

Séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} février 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 1^{er} février 2021 à 18 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2021-02-01

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 11 janvier 2021. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription, dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2021

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2021.

2021-02-02

Demande de permis PIIA enseignes - 234, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Simon Lemay Pagé* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer les enseignes de la clinique *Dynamik Lavaltrie*, dans les trois structures intégrées au bâtiment ainsi que trois panonceaux à l'intérieur de la structure d'enseignes communautaires, au 234, rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 234, rue Saint-Antoine Nord, conditionnellement à ce que l'espace libre (en blanc), dans la structure d'enseignes communautaires, soit comblé par un panneau noir.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-03

Demande de modification du permis PIIA - lot 3 604 968

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification aux plans approuvés en PIIA, le 3 février 2020, par la résolution numéro 2020-02-03 et présentée par *monsieur Ugo Ward* ;

ATTENDU que la demande a pour but de modifier les plans de construction d'une habitation multifamiliale ainsi que les plans d'aménagement du terrain situé à l'angle de la rue Notre-Dame et de la terrasse Gravel (lot 3 604 968), comme illustré à la dernière version du dossier numéro 19-068, datée du 19 janvier 2021 ;

ATTENDU que les modifications respectent les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les nouveaux plans modifiés relatifs au projet de construction d'une habitation multifamiliale et d'aménagement extérieur sur le lot 3 604 968, conditionnellement à ce qu'il soit démontré que le parcours et les manoeuvres du camion à ordures pourront s'effectuer adéquatement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-04

Avis de motion - règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels - zone A-51

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels

numéro 110-2008 et plus spécifiquement les usages autorisés dans la zone A-51.

2021-02-05

Adoption du 1er projet de règlement 110-12-2021

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 110-12-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, et plus spécifiquement les critères d'évaluation applicables aux usages autorisés dans la zone A-51*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-06

Adoption du 2e projet de règlement 110-11-2020

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite sur le projet de règlement numéro 110-11-2020 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 110-11-2020 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de régir l'extraction de matière granulaire en zone agricole et, dans les zones C-117 et C-118, l'extension d'un usage dérogoire*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat d'absence demande participation référendum - régl. 278-2020

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 278-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° RRU3-2012 et le Règlement de zonage n° RRU2-2012 dans le but d'apporter certaines modifications applicables à la zone R-66 (projet de la Halte de Lavaltrie), la zone R-172 (montée Guy-Mousseau) et aux structures de jeux et installations sportives.*

2021-02-07

Adoption du règlement 278-2020

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 278-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° RRU3-2012 et le Règlement de zonage n° RRU2-2012 dans le but*

d'apporter certaines modifications applicables à la zone R-66 (projet de la Halte de Lavaltrie), la zone R-172 (montée Guy-Mousseau) et aux structures de jeux et installations sportives, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-08

Municipalisation phase 3E - projet domiciliaire - Halte de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *Gestion Richard Martineau inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation de la phase 3E du projet domiciliaire de la *Halte de Lavaltrie*, laquelle concerne le prolongement de la rue des Lavandes (lot 6 407 089) ;

ATTENDU que les travaux de la phase 3E du projet domiciliaire de la *Halte de Lavaltrie*, permettant la municipalisation du prolongement de la rue des Lavandes, sont en majorité réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 179-2012 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* sont en partie respectées ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 407 089 au cadastre officiel du Québec, sur lequel est implanté le prolongement de la rue des Lavandes ;

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et associés Notaires inc.*, de préparer le contrat d'acquisition de ce lot ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-09

Autorisation de signature - entente avec le MTQ - entretien des routes provinciales

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec, dans le cadre d'une entente régissant l'entretien des routes provinciales sur le territoire de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-10

Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif au stationnement et à la circulation

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au stationnement et à la circulation.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-02-11

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Autorisation de signature - Ententes relatives à des travaux municipaux

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-12

Autorisation de signature - ententes relatives à des travaux municipaux

ATTENDU que le conseil municipal a procédé, en date du 11 janvier 2021, à l'adoption du règlement numéro 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* ;

ATTENDU que ce règlement prévoit, comme condition préalable à l'émission de certains permis de construction, la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article 17.1 paragraphe c) du règlement numéro 280-2020, confie à la Direction générale la responsabilité du libellé et du contenu des ententes à intervenir en vertu de ce règlement ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, toute entente et addenda à intervenir en vertu de ce règlement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-13

Adhésion au programme PAIR

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite contribuer au sentiment de sécurité des personnes âgées et des personnes vivant seules sur son territoire ;

ATTENDU que le *Programme PAIR* offre, au quotidien, un service d'appels automatisés à cette clientèle vulnérable ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adhère au *Programme PAIR* et autorise un déboursé de 4 000 \$ au *Centre national de surveillance PAIR* ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 701 91 970
Autres subventions.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-14

Création d'un conseil local du patrimoine et nomination des membres

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 14 septembre 2020, le règlement numéro 276-2020 constituant le conseil local du patrimoine (CLP) de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que le CLP a pour fonction de donner son avis au conseil municipal, à la demande de ce dernier, sur toute question relative à l'identification et à la protection du patrimoine culturel par la municipalité ;

ATTENDU que le CLP est composé d'au moins trois membres nommés par résolution du conseil municipal et qu'un des membres est choisi parmi les membres du conseil ;

ATTENDU que la sélection des membres a été réalisée à la suite d'un appel de candidatures ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Qu'après analyse des candidatures et en vertu de l'article 3.1 du règlement numéro 276-2020 intitulé : *Règlement constituant le conseil local du patrimoine de la Ville de Lavaltrie*, le conseil municipal désigne les membres qui composent le *Conseil local du patrimoine* comme suit :

- siège numéro 1 : Denis moreau (conseiller municipal)
- siège numéro 2 : Julie Doyon (citoyenne)
- siège numéro 3 : Nicole Campeau (citoyenne)
- siège numéro 4 : Jean Hétu (Société d'histoire et du patrimoine de Lavaltrie)
- siège numéro 5 : Sophie Lemercier (Maison Rosalie-Cadron)

Que les membres dont le numéro de siège est impair détiennent un mandat d'une année et que les membres dont le numéro de siège est pair détiennent un mandat de deux années ;

Que le conseil municipal nomme monsieur Denis Moreau, conseiller municipal, à titre de président du CLP et monsieur Jean Hétu, à titre de vice-président ;

Que madame Stéphanie Boilard, chef de division - culture et patrimoine, ainsi que monsieur Carol Rivest, agent en urbanisme, agissent à titre de membres non votant et que madame Boilard soit nommée secrétaire du CLP.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-15

Avis de motion - règlement visant à citer à titre de bien patrimonial l'extérieur de la Maison des contes et légendes, située au 1251, rue Notre-Dame à Lavaltrie

Je, Denis Moreau, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement visant à citer, à titre de bien patrimonial, la *Maison des contes et légendes* située sur le lot 2 638 351 au cadastre officiel du Québec, d'une superficie de 7 129,2 m², à l'emplacement désigné comme étant le 1251, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

L'extérieur dudit immeuble fait l'objet d'une citation pour les motifs suivants :

1. La construction de la maison date de 1895 et fut d'abord la résidence d'été de monsieur Lucien Benoit, ainsi que de sa famille, laquelle constitue une famille d'importance dans l'histoire de Lavaltrie.
2. La maison se distingue par son architecture de style néo-victorien et a influencé plusieurs constructions par la suite.
3. Plusieurs éléments relatifs à l'architecture du bâtiment caractérisent le bâtiment ainsi que son époque, tels que ses matériaux non traditionnels, les fenêtres à guillotine à petits-bois, les différents éléments en bois découpés, les aisseliers, le toit à deux versants droits en tôle agrafée (pincée), etc.
4. L'inventaire du patrimoine bâti, effectué en 2012 par la firme de consultants en patrimoine culturel et en muséologie, *Bergeron Gagnon inc.*, pour la MRC de D'Autray, a permis d'identifier la valeur patrimoniale forte de l'immeuble et à le présenter comme un édifice d'intérêt particulier.
5. La firme de consultants en patrimoine culturel et en muséologie, *Bergeron Gagnon inc.*, a également identifié les fenêtres et les ornements comme étant des éléments à préserver.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2021-02-16

Contribution à la levée de fonds - Centraide Lanaudière

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie participe, chaque année, à la campagne de financement de *Centraide Lanaudière* ;

ATTENDU qu'une mobilisation interne est organisée auprès des employés de la Ville de Lavaltrie afin qu'ils contribuent, par des activités de financement ou par une déduction à la source, à la campagne annuelle de *Centraide Lanaudière* ;

ATTENDU que les employés de la Ville de Lavaltrie ont amassé un montant de 1 141 \$ pour la campagne 2020 de *Centraide Lanaudière* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal ajoute un montant équivalent à la somme amassée par les employés, dans le cadre de la campagne de financement 2020 ;

Que la Ville de Lavaltrie autorise ainsi le versement d'une somme globale de 2 282 \$, incluant la contribution des employés et celle des élus, à *Centraide Lanaudière* dans le cadre de sa campagne de financement 2020 ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970
Subvention et dons - élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-17

Adhésion à la campagne : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie de l'UMQ

ATTENDU que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux ;

ATTENDU que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020 ;

ATTENDU que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques ;

ATTENDU que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression ;

ATTENDU qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions ;

ATTENDU que l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)* a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté, le 4 décembre 2020, la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent

l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie* » ;

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques ;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-18

Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif aux animaux

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux animaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-02-19

Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour la conversion du réseau d'éclairage public au DEL

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 285-2021 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux pour la conversion du réseau d'éclairage public au DEL.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-02-20

Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur le réseau d'éclairage - Halte de Lavaltrie

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 286-2021 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'implantation d'un réseau d'éclairage.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-02-21

Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour des travaux de réhabilitation des conduites sanitaires

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 287-2021 décrétant un emprunt pour des travaux de réhabilitation des conduites sanitaires sur une partie de la rue Notre-Dame.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-02-22

Adoption du règlement 283-2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 283-2021 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux visant l'urbanisation d'une partie de la route 131 et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 12 890 400 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-23

Adoption du règlement 284-2021

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 284-2021 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 813 432 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-24

Autorisation au Directeur des services administratifs de lancement d'appels d'offres publics et/ou avis d'intention aux fins de solliciter le marché

ATTENDU les besoins de la Ville de Lavaltrie pour l'acquisition de biens, de services et de travaux, il y a lieu d'autoriser le trésorier pour le lancement d'appels d'offres publics et/ou d'avis d'intention aux fins de solliciter le marché.

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le trésorier et directeur des Services administratifs, monsieur Marc-André Desjardins, à lancer les appels d'offres publics et/ou avis d'intention pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins de la Ville de la Lavaltrie pour :

- Travaux d'aménagement d'une place publique ;
- Travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment municipal situé au 1251, rue Notre-Dame (Maison des contes et légendes) ;
- Travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment municipal situé au 1255, rue Notre-Dame ;
- Travaux de pavage de différentes rues ;
- Travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sur la rue Notre-Dame ;
- Travaux de vidange et disposition des boues des étangs aérés ;
- Travaux d'implantation d'un réseau d'éclairage sur le territoire de la Ville de Lavaltrie (Halte de Lavaltrie) ;
- Travaux de construction de trottoirs dans le secteur de la rue Douaire-De Bondy ;
- Travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales pour diverses rues (secteur des rues Arcand et du Bord-de-L'Eau) ;
- Travaux de mise aux normes du dépôt de neiges usées ;
- Acquisition de pompes pour la station de pompage Charland ;
- Travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131 ;
- Services professionnels pour la surveillance de travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-02-25

Dépôt du rapport des activités électorales 2020

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reconnaisse avoir pris connaissance du rapport d'activités électorales du trésorier, pour l'année 2020 ;

Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Ville et transmis à Élections Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2021-02-26

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 12 janvier au 1^{er} février 2021 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 712 937,80 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 28 janvier 2021, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant lieu sans la présence du public, il y a eu une intervention, et une question écrite a été reçue dans les délais prescrits.

2021-02-27

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 51.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 2^e jour du mois de février 2021.

Christian Goulet, maire